



## Mairie de SAINT-JANS-CAPPEL

60 Chemin Haut

59270 SAINT-JANS-CAPPEL

Mail : Mairie@saintjanscappel.fr

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

#### *Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulatif*

#### I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et de sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions du Département, de la Région, de l'Etat ou de tout autre financeur chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La section de fonctionnement du budget 2026 s'équilibre à hauteur de **1 347 309.46 €**.

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement (chiffres pour la commune de Saint-Jans-Cappel sur les dernières années) :

- Les impôts locaux  
Augmentation de 0.8% des bases.

Taxes foncières et d'habitation	Montant Total
2021	363 265 €
2022	400 984 €
2023	427 276 €
2024	463 099€
2025	468 664€
2026 (prévision)	476 854€

- Les dotations versées par l'Etat

Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	Montant Global	dont Dotation Forfaitaire	dont Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	dont Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
2021	292 603 €	153 022 €	80 117 €	59 464 €
2022	295 831 €	152 395 €	84 756 €	58 680 €
2023	294 825 €	149 816 €	89 020 €	55 989 €
2024	287 695€	143 989€	92 751€	50 955€
2025	284 522€	140 891€	95 205€	48 426€
2026 (prévision)	284 522€	140 891€	95 205€	48 426€

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Produits des Services	Montant Total
2020	83 342,42 €
2021	105 615,98 €
2022	115 112,80 €
2023	122 370.16 €
2024	142 283,65€
2025	133 107.16€
2026	131 500€

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Budget 2025	Réalisé en €	Budget 2026	Réalisé en €	Variation / N-1
O11	Charges à caractère général	400 375.71 €	314 562.38 €	359 069.27 €	-	41 306.44 €
O12	Charges de personnel	589 172.00 €	567 352.63 €	599 500.00 €	-	10 328.00 €
O14	Atténuation de produits	620.00 €	616.00 €	620.00 €	-	€
O23	Virement à la sect° d'investis.	107 100.00 €		167 070.44 €		59 970.44 €
O42	Opérations d'ordre entre sections	98 926.17 €	113 486.14 €	1 618.54 €	-	97 307.63 €
65	Autres charges gestion courante	214 220.56 €	209 891.85 €	209 673.84 €	-	4 546.72 €
66	Charges financières	13 015.00 €	10 165.15 €	9 257.37 €	-	3 757.63 €
67	Charges exceptionnelles	300.00 €	- €	300.00 €	-	€
68	Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	200.00 €		200.00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 423 429.44 €</b>	<b>1 216 074.15 €</b>	<b>1 347 309.46 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 76 119.98 €</b>
RECETTES FONCTIONNEMENT		Budget 2025	Réalisé en €	Budget 2026	Réalisé en €	Variation / N-1
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	130 038.39 €		168 875.14 €		38 836.75 €
O13	Atténuation de charges	8 331.07 €	8 331.07 €	4 600.00 €	-	3 731.07 €
O42	Opérations d'ordre entre section	- €		- €		€
70	Produits des services	139 365.65 €	133 107.16 €	131 500.00 €	-	7 865.65 €
73	Impôts et taxes	640 617.66 €	646 252.83 €	636 768.00 €	-	3 849.66 €
74	Dotations et participations	398 343.43 €	404 898.80 €	386 990.00 €	-	11 353.43 €
75	Autres produits de gestion courante	10 733.24 €	10 992.24 €	18 276.32 €		7 543.08 €
77	Produits exceptionnels	96 300.00 €	110 671.00 €	300.00 €	-	96 000.00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 423 729.44 €</b>	<b>1 314 253.10 €</b>	<b>1 347 309.46 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 76 419.98 €</b>

### c) La fiscalité

L'évolution des taux des impôts locaux sur les dernières années a été la suivante (impôts ménages) :

	2024	2025	2026
. Taxe d'habitation :	12.69%	12.69%	12.69%
. Taxe foncière sur le bâti :	33.97%	33.97%	33.97%
. Taxe foncière sur le non bâti :	39.67%	39.67%	39.67%

Le produit total attendu de la fiscalité locale 2026 s'élève à **476 854€ €**.

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **284 522 €**.

## III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des équipements déjà existants, soit sur des projets en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de l'équipement multifonctionnel ou à l'installation d'une pompe à chaleur en mairie.

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

	DEPENSES INVESTISSEMENT (BP)	Budget 2025	Réalisé en €	Budget 2026	RAR	Total
OO1	Solde d'exécution d'investissement reporté	102 051.61 €		20 047.96 €	- €	20 047.96 €
O40	Opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €	- €	- €
O41	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €
13	Remboursement subventions	- €	- €	- €	- €	- €
16	Remboursements d'emprunts	73 615.00 €	73 611.60 €	49 508.95 €	- €	49 508.95 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	5 000.00 €	- €	5 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	78 978.57 €	36 235.38 €	42 312.00 €	9 387.13 €	51 699.13 €
	<b>TOTAL HORS OPERATIONS</b>	<b>254 645.18 €</b>	<b>109 846.98 €</b>	<b>116 868.91 €</b>	<b>9 387.13 €</b>	<b>126 256.04 €</b>
74	Travaux bâtiments	57 700.00 €	47 744.54 €	37 850.00 €	- €	37 850.00 €
79	Columbarium et cimetière	2 000.00 €	1 700.00 €	3 900.00 €	- €	3 900.00 €
84	Equipements sportifs	- €	- €	23 500.00 €	- €	23 500.00 €
91	Aménagement Parking rue Yourcenar	70 010.00 €	15 305.58 €	- €	54 439.20 €	54 439.20 €
90	Videoprotection	31 452.00 €	- €	26 868.00 €	30 252.00 €	57 120.00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>161 162.00 €</b>	<b>64 750.12 €</b>	<b>92 118.00 €</b>	<b>84 691.20 €</b>	<b>176 809.20 €</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>415 807.18 €</b>	<b>174 597.10 €</b>	<b>208 986.91 €</b>	<b>94 078.33 €</b>	<b>303 065.24 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		Budget 2025	Réalisé en €	Budget 2026	RAR	Total
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	107 100.00 €	- €	167 070.44 €	- €	167 070.44 €
024	Produit des cessions	110 000.00 €	- €	850.00 €	- €	850.00 €
040	Opérations d'ordres entre section	98 926.17 €	113 486.14 €	1 618.54 €	- €	1 618.54 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €
10	Dotations Fonds Divers Réserves	105 225.49 €	102 582.64 €	75 242.20 €	- €	75 242.20 €
13	Subventions d'investissement	6 864.00 €	6 864.00 €	- €	- €	- €
16	Emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL HORS OPERATIONS</b>		<b>428 115.66 €</b>	<b>222 932.78 €</b>	<b>244 781.18 €</b>	<b>- €</b>	<b>244 781.18 €</b>
74	Travaux bâtiments	14 914.06 €	- €	- €	14 914.06 €	14 914.06 €
79	Columbarium et extension	- €	- €	- €	- €	- €
84	Equipement sportifs	22 257.86 €	22 258.00 €	3 500.00 €	- €	- €
91	Aménagement Parking rue Yourcenar	37 084.00 €	11 410.00 €	- €	25 674.00 €	25 674.00 €
90	Vidéoprotection	9 435.60 €	- €	- €	14 196.00 €	14 196.00 €
<b>TOTAL OPERATIONS</b>		<b>83 691.52 €</b>	<b>33 668.00 €</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>54 784.06 €</b>	<b>58 284.06 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>511 807.18 €</b>	<b>256 600.78 €</b>	<b>248 281.18 €</b>	<b>54 784.06 €</b>	<b>303 065.24 €</b>

### c) Les principaux projets d'investissement de l'année 2026 sont les suivants :

- Phase 2 : Installation des caméras
- Agrandissement et Aménagement du local foot
- Remplacement du Pont Saint Joseph
- Etudes sur la rénovation de la salle Maurice Flauw
- Remplacement de la chaudière Ecole Sagary

## IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET - RECAPITULATIF

### a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **1 347 309.46€**

### b) Recettes et dépenses d'investissement : 303 065.24€

La section d'investissement est répartie comme suit :

#### - Dépenses :

Crédits reportés 2025 : 94 078.33 €  
Nouveaux crédits : 208 986.91 €  
**TOTAL : 303 065.24€ €**

#### - Recettes :

Crédits reportés 2025 : 54 784.06 €  
Nouveaux crédits : 248 281.18€  
**TOTAL : 303 065.24€**

### c) Principaux ratios du Budget 2026

Population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : **1644 habitants**

Dépenses réelles de fonctionnement / population : **716.92€**

Produits des impositions directes / population : **287.35€**

Recettes réelles de fonctionnement / population : **716.81 €**

DGF / population : **172.99 €**

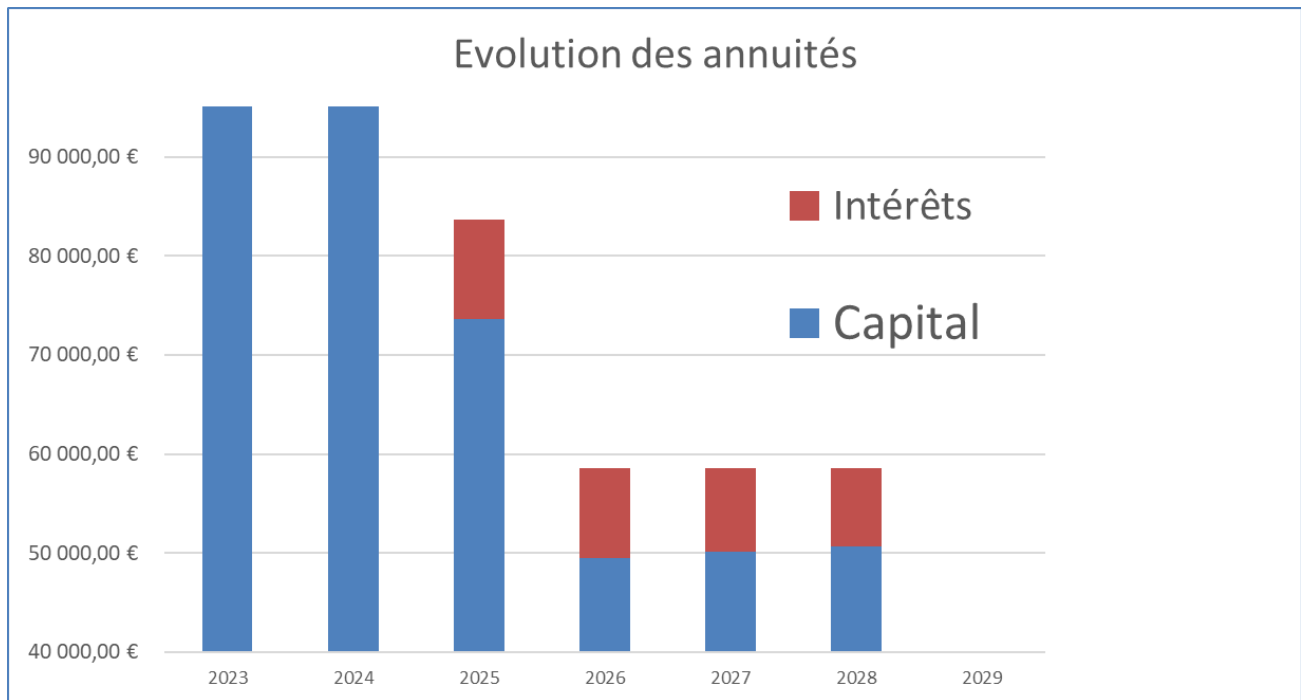
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **50.86%** (= niveau d'impressibilité des charges)

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : **104.22%** (=rigidité des charges structurelles)

#### d) Etat de la dette

Dette par habitant : 515.78€

Emprunts - Etat de la dette au					01-janv.-26				
Objet	Durée	Ech.Fin	Taux	Mt Initial	Dette en K au 01/01/26	Intérêts	Capital	Annuité	Dette en K au 31/12/26
Bâtiment polyvalent	25	01/10/46	1	800 000.00 €	684 987.52 €	6 849.88 €	29 475.52 €	36 325.40 €	655 512.00 €
Zone de loisirs	15	01/09/33	1.42	300 000.00 €	162 947.51 €	2 207.49 €	20 033.43 €	22 240.92 €	142 914.08 €
<b>TOTAL DETTE</b>				<b>1 100 000.00 €</b>	<b>847 935.03 €</b>	<b>9 057.37 €</b>	<b>49 508.95 €</b>	<b>58 566.32 €</b>	<b>798 426.08 €</b>



Fait à SAINT-JANS-CAPPEL, le 25 mars 2026

**Le Maire,**

**César STORET**